

-  Zone Ub : Secteur de bâti dense
-  Zone Ud : Secteur de bâti aéré ou pavillonnaire
-  Secteur Ud* : avec tissu bâti très aéré
-  Zone Uh : Secteur d'activités
-  Secteur Uh* : avec prescriptions spéciales d'occupation
-  Zone AUa : Secteur d'urbanisation future (ouverte à l'urbanisation)
-  Zone AUb : Secteur d'urbanisation future (ouverture à l'urbanisation différée)
-  Zone AUah : Secteur d'urbanisation future à vocation d'activités (ouverte à l'urbanisation)
-  Secteur AUah* : avec prescriptions spéciales pour le bâti
-  Zone AUbh : Secteur d'urbanisation future à vocation d'activités (ouverture à l'urbanisation différée)
-  Zone A : Secteur agricole non constructible destiné à la protection à richesse agricole identifiée
-  Zone Ac : Secteur agricole, autorisant les constructions liées à la vie de l'exploitation
-  Zone N : Secteur naturel, inconstructible sauf exceptions
-  Zone Nd : Secteur naturel constituant une réserve foncière pour l'accueil de la déviation
-  Zone Ne : Secteur naturel à constructibilité limitée
-  Zone Ni : Secteur naturel ou des équipements sportifs ou de loisirs peuvent être réalisés
-  Zone Np : Espace naturel sensible où les constructions sont interdites
-  Limite communale
-  Boisement
-  Espace Boisé Classé
-  Emplacement réservé (équipement voirie)
-  Voie bruyante de type 1
-  Marge de recul par rapport à l'axe de la chaussée (L-111-1-4)
-  Droit de Préemption Urbain
-  Zone inondable, secteur de passage d'eau...

